



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31/01/2014

**CHMABRE D'APPEL FFBB**

## **DÉCISIONS DE LA CHAMBRE D'APPEL FFBB**

**La Chambre d'Appel de la FFBB, réunie le 23 janvier dernier, a examiné les appels formulés par le club du BCM Gravelines Dunkerque et de Saint-Vallier Basket Drôme ainsi que celui porté par l'ancien joueur du Paris Levallois, Jawad WILLIAMS.**

Sur le plan sportif, la Chambre d'Appel a confirmé la décision de la Commission Sportive de la LNB qui avait décidé de faire jouer les 7'9 secondes manquantes après l'arrêt de la rencontre du 14 décembre 2013 opposant le Paris-Levallois au BCM Gravelines Dunkerque.

Sur le plan disciplinaire, la Chambre d'Appel a pris les décisions suivantes :

- M. Yannick BOKOLO : suspension de deux matchs fermes et de deux matchs avec sursis
- M. Cyril AKPOMEDAH : suspension de quatre matchs fermes
- M. Yakhouba DIAWARA : suspension d'un match ferme
- M. John HOLLAND : suspension d'un match ferme
- Mrs Paul-Loup DUWIKUET, Steven GRAY, William HOWARD, Marcus LEWIS, Séraphin SAUMONT : annulation des sursis

Concernant M. Jawad WILLIAMS, la Chambre d'Appel a décidé de le suspendre jusqu'au 28 février 2014 inclus

Enfin, la Chambre d'Appel a confirmé la décision du Conseil Supérieur de Gestion de la LNB à l'encontre du club de Saint-Vallier Basket Drôme de lui retirer une victoire au classement.

---

### Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75626 Paris Cedex 13 (FRANCE)

[presse@ffbb.com](mailto:presse@ffbb.com) - Fax : +33 (0)1.53.94.26.85 - [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)

[facebook.com/ffbasketball](https://facebook.com/ffbasketball) - [twitter.com/ffbasketball](https://twitter.com/ffbasketball) - [dailymotion.com/ffbb](https://dailymotion.com/ffbb) - [youtube.com/francebasketball](https://youtube.com/francebasketball)